Page : 1/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: WHITE GREASE
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation privée des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts Utilisation industrielle des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les systèmes ouverts Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· Emploi de la substance / de la préparation

Graisse

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern–Zürich–Strasse 31, Postfach CH–4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910, Motorex.de@Motorex.com

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

\_ \_ ...

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 95-38-5 EINECS: 202-414-9 Reg.nr.: 01-2119777867-13	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 110-25-8 EINECS: 203-749-3 Reg.nr.: 01-2119488991-20	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≥0,25-<1%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Ne pas faire vômir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 2)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:

DAIE

- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
  - Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C
- Classe de stockage: 11
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL		
95-38-5 2-(	2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,06 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	2 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,46 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	14 mg/m3 (ouvrier)
110-25-8 (2	Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine	
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	5 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	92 mg/kg/24h (consommateur,
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	10 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	100 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	5 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	50 mg/kg/24h (consommateur,
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,2 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	18 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-short term	18 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	0,01 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,1 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	9 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general pop/Local effects/acute-short term	9 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general population/Local effects/Long-term	0,005 mg/m3 (consommateur)

(suite page 4)

Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 3)

PNEC		
95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,00003 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,000003 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,0003 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	0,27 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,376 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0376 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Terrestrial organism / Soil 0,075 mg/kg (organismes terrestres)		
110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycii	ne	
PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,00043 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,000043 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,0043 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	13 mg/l (organismes aquatiques)	

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physiqueCouleur:SolideBlanc

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé.

(suite page 5)

Page : 5/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Non déterminé.

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 4)

Non déterminé. · Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair >200 °C

· Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non applicable. · Viscosité: NLGI 2

· Viscosité cinématique Non applicable.

· Consistance

· Dynamique: Non applicable.

Solubilité

· l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

· Capacité thermique

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,96 g/cm3 (ASTM D 4052)

· Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable.

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

#### · 9.2 Autres informations

· Aspect:

**Pâteuse** · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Température de suintement: >180 °C · Taux d'évaporation: Non applicable.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant

(suite page 6)

Page : 6/12

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 5)

• Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LE	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
95-38-5 2-(	95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
Oral	LD50	1.000-1.265 mg/kg (rat)	
	NOAEL	20 mg/kg/24h (rat)	
110-25-8 (2	110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)	
	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)	
Inhalatoire	LC50 / 1h	1,8-3,7 mg/l (rat)	
	LC50 / 4h	1,01-1,85 mg/l (rat)	
	NOEL	6 mg/m3 (rat)	
	NOAEC	60 mg/m3 (rat)	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicit	· Toxicité aquatique:		
95-38-5	95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
LC0	0,18 mg/l/96h (poisson)		
LC100	0,58 mg/l/96h (poisson)		
EC10	0,0122-0,0143 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
EC50	0,0169-0,03 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
EC100	0,326 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
EC0	0,064 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
EC50	0,163 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
NOEC	0,011 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
110-25-	110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
LC50	9,3 mg/l/96h (poisson)		
EC50	1.300 mg/l/3h (microorganisms)		
EC50	6,3 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
EC50	0,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
NOEC	0,91 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)		
NOEC	6,81 mg/l/96h (poisson)		
NOEC	0,38 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)		
NOEC	10 mg/l/3h (microorganisms)		

#### 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation			
95-38-5 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			
	Biodégradabilité 1 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)		
110-25-8 (Z)-N-methy	110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
coefficient de partage	3,5-4,2 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	85,2 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)		

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Classe de danger pour l'eau 2 (selon l'annexe 1 AWSV): dangerosité significative pour l'eau Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 8)

Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets

12 01 12\* déchets de cires et graisses

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: I	Informations re	latives at	u transport

HODHIGOL 14. Illiothations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificat · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	ion Non classé comme dangereux pour le transport	
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA</li> <li>Non classé comme dangereux pour le transport</li> </ul>		
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non classé comme dangereux pour le transport	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Non classé comme dangereux pour le transport	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre p l'utilisateur	<b>ar</b> Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	Non classé comme dangereux pour le transport	

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page : 9/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 8)

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### · Répertoire national des substances chimiques

Composants figurant sur la liste ou exemptés de la liste :

TSCA (USA)
DSL/NDSL (CDN)
ENCS/METI (J)
AICS (Aus)
IECSC (CN)

EINECS/ELINCS/NLP (EU)

ECL/KECI (KOR) PICCS (RP)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

#### · exigence de pureté

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 08.11.2022
- · Numéro de la version précédente: 2.1
- Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 10)

Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 9)

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

# Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation industrielle des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

(suite page 11)

Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 10)

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Annexe: Scénario d'exposition 2

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les systèmes ouverts

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

(suite page 12)

Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 02.09.2024

Date d'impression: 02.09.2024

Numéro de version 2.2 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: WHITE GREASE

(suite de la page 11)

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Annexe: Scénario d'exposition 3

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation privée des lubrifiants et des graisses dans les systèmes ouverts

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de aestion des risaues
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR